Procès-verbal

Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFAEMC

Réunion du 19/11/2024

Présents : Pierre Coppet, Philippe Guichet, Jean François Lemaire

Assiste : Hadrien Lesueur, directeur général

Des investigations complémentaires ont été conduites suite à une question posée par une liste. Nous sommes amenés à réviser notre validation des listes comme suit en apportant une attention particulière au nombre de licences des différents candidats au comité directeur et à la CSOE.

Candidatures au collège des représentants des membres

- *Candidature de la liste portée par Mme Anne Marie BÂCLE*
  L'ensemble des candidats ont 3 licences ou plus.

- *Candidature de la liste portée par M. Akli HAMMADI*
  L'ensemble des candidats ont 3 licences ou plus.

- *Candidature de la liste portée par M. Roger ITIER*
  Mme Ying SHI a 2 licences FFAEMC (saison 2023-2024 et 2024-2025)

Candidature au poste de médecin fédéral au comité directeur

- *Candidature de M. Norman PRADES*
  M. Norman PRADES a 15 licences FFAEMC

Candidature à la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE)

- *Candidature de la liste portée par M. Philippe GUICHET*
- L'ensemble des candidats ont 3 licences ou plus.

L'article 29 du règlement intérieur prévoit que « les membres du comité directeur […] doivent être licenciés à la fédération depuis au moins trois ans sauf dispositions particulières circonstanciées validées par l'assemblée générale. »

Mme Ying SHI a 2 licences FFAEMC (saison 2023-2024 et 2024-2025). Celle-ci ne peut donc pas se présenter au cours de la saison 2024-2025 en tant que membre au comité directeur.

La CSOE valide la liste jointe de 20 noms portée par M. Roger ITIER.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Candidature au comité directeur 2024-2028

Liste collège des représentants des membres

conduite par : Roger ITIER

Ordre	Genre (F/H)	Identité	Spécialité
1	H	Roger ITIER	AMCI
2	F	Coraline PAVON-PALMA	AMCI
3	H	Benoit THAO	WUSHU
4	F	Nathalie BIEBER	AEC
5	H	Rachid BOUJENAH	AMCI
6	F	Frédérique ABDELMALEK	AMCI
7	H	Michel JEANDET	WUSHU
8	~~F~~	~~Ying SHI~~ [1]	~~AEC~~
9	H	Jean Michel BIEBER	AEC
10	F	Candice CHENU	WUSHU
11	H	Axel AUBERT	WUSHU
12	F	Véronique JEANDET	AEC
13	H	Antony DEHAS	WUSHU
14	F	Tatiana TCHENICHEVA	AMCI
15	H	Nouredine ZENATI	AMCX
16	F	Sandra JEAN-BAPTISTE ADOLPHE	AMCX
17	H	Jean-Louis TACITA	AMCX
18	~~F~~	Yué QIAN DU	AMCI
19	H	Khalifa ZEDJAR	AMCX
20	F	Véronique UBERRALL	AEC
21	H	Nathalie PARSHAD	AMCI

Identité du représentant des organismes à but lucratif (OBL) : Mme Nathalie PARSHAD

[1] Nombre de licences insuffisant : 2 licences au lieu de 3 licences FFAEMC minimum (article 29 du règlement intérieur)